

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTEX

DELIBERATION N° 2023-15 DU 7 AVRIL 2023

Nombre de conseillers en exercice : 5	
Présents : 5	Absents : 0
Représentés : 0	Votants : 5
POUR : 5	CONTRE : 0
Abstention : 0	Quorum : 3

Le sept avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame La Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Anne COURTIAL, Maire.

Présents : Virginie BROS-FACER, Mélanie COT, Anne COURTIAL et Didier GABRIEL et Marie-Dominique SELETTI

Absents : Aucun

Secrétaire de séance : Marie-Dominique SELETTI

Date de convocation : 30/03/23

Date d'affichage : 30/03/23

ATTRIBUTION SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2023

Madame La Maire expose au Conseil Municipal que selon l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions aux associations est soumise à une délibération distincte du vote du budget. Par conséquent, elle propose de lister les associations retenues lors du vote du budget primitif de l'année.

Pour rappel, les associations ayant reçu une subvention l'an passé étaient :

- Croix-Rouge Française délégation locale de 09130 Le Fossat : 50 € ;
- Comité des Fêtes de Castex : 1800 € ;
- Amicale des Sapeurs-Pompiers du Mas d'Azil : 50 € ;
- Les Restaurants du Cœur de l'Ariège : 50 €.
- EntraideS Arize Lèze : 50 €
- l'Association de Soutien Judiciaire et d'Orientation de l'Ariège (A.S.J.O.A.) : 50 €
- SOS méditerranée : 50 €

En plus des associations qui ont reçu une attribution l'an passé, la mairie a été sollicitée cette année par « Sapeurs-pompiers humanitaires », « Vaincre la mucoviscidose », « La ligue contre le cancer ».

Le Comité des Fêtes de Castex a été rencontré par Madame la Maire. Il présente des difficultés financières, en lien avec des conditions climatiques et sanitaires peu favorables, ainsi qu'une gestion peu rigoureuse de la trésorerie. Le Comité des Fêtes s'est réorganisé pour faire face à ces difficultés et s'est engagé à une gestion très rigoureuse de la trésorerie afin de permettre la mise en place de manifestations sur la commune en accord avec ses capacités financières. La question des aléas climatiques reste toujours présente et la commune a assuré son soutien si nécessaire. La commune a demandé au Comité des Fêtes de se centrer sur sa fonction principale : proposer des temps conviviaux et de rencontre sociale à ses habitants. A cette fin, la municipalité de Castex, qui a déplacé le repas offert aux habitants par la mairie, a demandé au Comité des Fêtes la mise en place d'une deuxième soirée de fête de village le vendredi soir, ayant pour objectif de proposer des manifestations diverses permettant à chaque habitant de se retrouver dans sa fête de village. Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'allouer au Comité des Fêtes de Castex une subvention à hauteur de 2 000 € répartie comme suivant : 1 800 € en mai afin d'assurer la fête de village, dans les conditions demandées par la mairie, et 200 € versé après la fête, si et seulement si, le Comité des Fêtes présente une trésorerie en difficulté malgré une gestion rigoureuse et des investissements en corrélation avec ses capacités.

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que notre canton est malheureusement toujours le deuxième canton d'Ariège en ce qui concerne les violences intrafamiliales et faites aux femmes.

Elle propose au Conseil Municipal de maintenir l'attribution d'une subvention à l'Association de Soutien Judiciaire et d'Orientation de l'Ariège (A.S.J.O.A.) qui a pour mission l'aide et soutien aux victimes, propose un soutien judiciaire et d'orientation (enquêtes Pénales et Civiles) et est habilitée aux prestations de médiations familiales.

Madame La Maire et son Conseil Municipal proposent d'accorder aux diverses associations, dont la liste fait suite, 2 300 euros de subventions qui seront imputés à l'article 65748 du budget primitif 2023 :

- Croix-Rouge Française délégation locale de 09130 Le Fossat : 50 € ;
- Comité des Fêtes de Castex : 2000 € ;
- Amicale des Sapeurs-Pompiers du Mas d'Azil : 50 € ;
- Les Restaurants du Cœur de l'Ariège : 50 €.
- EntraideS Arize Lèze : 50 €
- l'Association de Soutien Judiciaire et d'Orientation de l'Ariège (A.S.J.O.A.) : 50 €
- SOS méditerranée : 50 €

Cela correspond à une augmentation de 10% de son budget alloué aux subventions.

Après avoir entendu l'exposé de Madame La Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'accorder aux diverses associations dont la liste fait suite, 2 300 euros de subventions qui seront imputés à l'article 65748 du budget primitif 2023 :

- Croix-Rouge Française délégation locale de 09130 Le Fossat : 50 € ;

- Comité des Fêtes de Castex : 2000 € ;
- Amicale des Sapeurs-Pompiers du Mas d'Azil : 50 € ;
- Les Restaurants du Cœur de l'Ariège : 50 €.
- EntraideS Arize Lèze : 50 €
- l'Association de Soutien Judiciaire et d'Orientation de l'Ariège (A.S.J.O.A.) : 50 €
- SOS méditerranée : 50 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Fait et délibéré à Castex, le 7 avril 2023

La secrétaire de séance,
Marie-Dominique SELETTI



Madame La Maire
Anne COURTIAL



Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte le 11 AVR. 2023
Après dépôt en sous-préfecture le 11 AVR. 2023
Après publication ou notification le 11 AVR. 2023

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID : 009-210900841-20230407-2023_15-DE



2023 04 07 10 10
2023 04 07 10 10
2023 04 07 10 10